

sécurité sociale. Les deux autres concernent l'indépendance nationale et le développement du nord de l'Ontario. Un nouveau secteur qui suscite beaucoup d'intérêt est celui des relations intergouvernementales, pour ce qui concerne surtout les programmes à frais partagés dans les domaines de la santé, de l'éducation, du développement urbain et de la sécurité sociale.

Le Conseil prépare actuellement une étude prospective sur ce que sera l'économie de l'Ontario au cours de la prochaine décennie. L'objet de cette étude n'est pas tellement de fournir des prévisions économiques, mais plutôt d'identifier certains des principaux problèmes économiques au sujet desquels il faudra peut-être formuler des politiques.

Conseils de recherches provinciaux

9.4.2

Huit provinces ont créé des conseils ou des fondations de recherches chargés d'aider les entreprises qui ont des problèmes techniques et de faciliter la mise en valeur des ressources naturelles provinciales. En 1974, leurs dépenses totales au titre des activités scientifiques se chiffraient à \$29,9 millions. La R-D scientifique constitue la principale activité de ces organismes (figurant pour 49% de leurs dépenses totales). Ils sont également engagés dans d'autres activités scientifiques comme l'inventaire des ressources (10%), l'analyse et l'essai (9%), le génie industriel (7%), la constitution de bibliothèques et l'information technique (5%).

La Corporation de la fondation de recherches de la Nouvelle-Écosse est une société de la Couronne administrée par un conseil dont les membres sont nommés par la province. Créée en 1975 par une loi pour remplacer la Fondation de recherches de la Nouvelle-Écosse, la Corporation a pour objectif d'aider au développement économique de la province en favorisant, en stimulant et en encourageant l'utilisation efficace de la science et de la technologie par l'industrie et le gouvernement et, à cette fin, d'entreprendre, soit seule, soit en collaboration avec d'autres, toutes recherches, travaux de développement, études, enquêtes et activités qui peuvent, dans l'opinion du conseil, être appropriées.

Les laboratoires de la Corporation à Dartmouth ont été construits grâce à des fonds fournis par le Conseil de développement de la région de l'Atlantique, sur un terrain donné par la province. Les bâtiments, qui ont accueilli leurs premiers occupants en 1969, abritent actuellement un personnel de 93 personnes dont 41 ingénieurs et scientifiques et 36 techniciens. Les six divisions scientifiques et techniques de la Corporation constituent un ensemble multidisciplinaire important.

La Division de la géophysique effectue des diagraphies de forages et des levés gravimétriques, sismologiques, magnétométriques et électromagnétiques sur terre, ainsi que des tracés de cartes des fonds sismiques et des levés magnétométriques en mer à l'intention de l'industrie et du gouvernement. La Division de la chimie s'occupe surtout de recherche et de développement relatifs aux minéraux et autres ressources naturelles. Elle offre des services à l'industrie et au gouvernement dans les domaines de la chimie inorganique et alimentaire, de la lutte antipollution et du génie chimique.

La Division de la recherche opérationnelle fournit un service basé sur l'emploi des techniques mathématiques d'analyse des systèmes. La Division du génie physique et le Centre de technologie océanographique s'intéressent surtout à l'application du génie électronique et mécanique à l'océanographie. La Division des services industriels et d'information fournit des renseignements techniques sur les matériaux, l'équipement et les processus, ainsi que de l'aide technique aux industries manufacturières. La Division de la biologie mène des recherches sur la répartition, la croissance, la conservation et l'utilisation des algues marines commerciales. Elle s'occupe également de recherches microbiologiques intéressant la pollution de l'eau et le traitement des eaux usées industrielles.

Le Conseil de recherches et d'études sur la productivité du Nouveau-Brunswick a été constitué en société en 1962 par une loi. Il est dirigé par un groupe indépendant de citoyens éminents représentant les cadres administratifs, les